



AVERTISSEMENT.



LE ROI s'étant proposé le secours de tous les vrais Pauvres de ses Etats , pour en bannir entièrement la Mendicité , source funeste d'une infinité de desordres, a commencé par le Reglement de l'Hôpital General de la Charité , & le secours des Pauvres de sa Ville Capitale de Turin. Après cet heureux commencement, qui a réussi conformément au desir , & aux saintes intentions de Sa Majesté , Elle a ordonné par son Edit du 11. Mai 1717. , qu' en toutes les autres Villes grandes , & petites on pourvût de même maniere au secours de tous les vrais Pauvres par l'établissement d'un Hôpital General , ou d'un Bureau de Charité dans les Lieux , où l'on ne peut pas renfermer les Pauvres , ce qui s'entend de toutes les petites Villes , Bourgs , & Villages , afin qu' il n' y ait point de veritable Pauvre dans tout son Domaine , qui ne soit secouru selon ses besoins , & delivré de la facheuse necessité de mendier.

Il y a cette difference entre un Hôpital General , & un Bureau de Charité , que , quoi que l'un & l'autre se propose de bannir la Mendicité (qui est la fin principale , qu' on doit avoir ,